

Genève, le 30 juin 1972  
af/mfa

Madame,  
Monsieur,

Nous vous envoyons ci-joint un avant-projet concernant la publication de documents diplomatiques suisses.

Certains d'entre vous ont reçu le procès-verbal de la réunion du 6 mai d'un groupe d'historiens de Suisse romande à Genève qui fait état de certaines suggestions visant à entretenir et renouveler l'état de la recherche en histoire contemporaine dans notre pays ; l'une d'elles concerne la proposition émise par quelques jeunes historiens qui s'étaient demandé pourquoi la Suisse ne disposait pas de publication de documents diplomatiques à l'instar de la plupart des Etats, petits et grands.

Le groupe réuni à Genève avait chargé Messieurs Fleury, Luciri et Ruffieux de prendre contact à cet effet avec M. Georg Kreis, professeur-assistant à l'Université de Bâle et avec M. Klaus Urner, animateur de l' "Arbeitsgruppe für Zeitgeschichte" à Zürich.

Une réunion se tint chez M. Pierre Luciri, à Flamatt, comprenant les personnes sus-mentionnées.

Nous vous livrons dans le texte annexe l'essentiel des suggestions et remarques avancées à ladite réunion, concernant la publication projetée de textes diplomatiques.

Jusqu'à présent, l'idée a trouvé un écho favorable dans les milieux informés personnellement par les initiateurs. Ainsi, le corps enseignant de l'Historisches Seminar de Bâle s'est réuni le 16 juin pour débattre du

./.



projet ; les réactions sont positives et des suggestions intéressantes ont été avancées. De même à Zürich où en particulier M. le Professeur Stadler a souligné l'urgence de la mise en oeuvre du projet, ne serait-ce déjà que pour sauver d'une perte irrémédiable les rapports fort intéressants du Ministre de Suisse à Paris, M. Johann Conrad Kern (1857-1883) ; d'autres papiers pourraient être dans le même état.

Dans la mesure où ce projet vous intéresse à un titre ou à un autre, nous vous prions de bien vouloir nous présenter vos remarques, suggestions ou encouragements. Nous recommandons en particulier à Messieurs les Professeurs en histoire contemporaine de nous signaler leurs possibilités éventuelles de collaboration, de nous indiquer leurs assistants et étudiants avancés qui pourraient participer aux travaux de recherche. Nous pensons aussi aux diplomates et fonctionnaires qui pourraient fournir une contribution appréciable.

Pour une discussion élargie du projet, nous prévoyons une réunion de toutes les personnes intéressées vers la fin septembre à Berne : la date et le lieu exact seront fixés au cours de l'été. A cet effet, nous vous prions de nous signaler toute personne pouvant être concernée de près ou de loin par cette publication, de façon à ce que les invitations soient envoyées sans discrimination aucune ni sans trop d'oublis.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du groupe des initiateurs

Antoine Fleury

N.B. - Vos remarques et suggestions sont à adresser à  
M. Antoine Fleury, Institut universitaire de hautes  
études internationales, 132 rue de Lausanne,  
1211 Genève 21.



AVANT-PROJET CONCERNANT LA PUBLICATION DE  
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES SUISSES

1. A la suite de contacts entre historiens suisses travaillant sur l'histoire nationale et les relations internationales contemporaines, l'idée a été émise d'envisager, de concert avec tous les milieux et toutes les personnes intéressés, la publication de textes diplomatiques suisses. N'est-il pas navrant qu'en dépit de sa longue histoire, au coeur de l'Europe, la Suisse ne puisse présenter au public une documentation scientifique à la fois de sa propre politique et des jugements et informations émanant de ses représentants qualifiés qui assistent en acteurs et en témoins aux grands événements ? (En politique intérieure, il existe la série des "Abschied" qui, même incomplète, rend les plus grands services).

Devant l'ampleur de la tâche à entreprendre, il est bien évident qu'il est impossible de mettre en oeuvre la publication intégrale de l'ensemble des textes, d'autant plus que certains d'entre eux ne comportent pas un intérêt suffisant et que leur nombre surtout à partir de 1914 tend à croître dans des proportions énormes. Par conséquent, des critères de publication devront être définis quant aux périodes et à la nature des textes à publier. La préférence devrait être accordée à la publication de documents originaux plutôt qu'à des registres. La qualité et l'intérêt du document devraient servir de critères à la sélection. Il ne s'agit pas de prétendre à être complet, mais de présenter des séries de textes d'une manière scientifique, à l'instar des meilleures collections étrangères de documents diplomatiques.

Les idées que nous présentons ici servent en quelque sorte de préliminaires à une consultation plus large des personnes et des milieux concernés, qui sont d'ailleurs appelés à émettre des suggestions qui pourraient être reprises dans la rédaction d'un rapport définitif du projet à soumettre aux autorités compétentes.

## II. Quelle est l'utilité d'une collection de documents diplomatiques?

- a) Elle constitue un pôle de recherche pour les historiens d'un pays; en Suisse, elle contribuera à assurer le renouvellement de la recherche historique et à la formation d'un personnel compétent dans ce domaine et d'historiens au profit des universités et de l'enseignement de l'histoire.
- b) Elle sert de matériau pour la publication d'ouvrages nouveaux et pour l'enseignement de l'histoire, tant suisses qu'étrangers.
- c) Elle illustre la possibilité de mener à terme un travail d'intérêt national par la concertation : le projet sera bilingue tant dans le résultat que dans les collaborateurs scientifiques qui seront chargés de sa mise en oeuvre.
- d) Elle permet aux responsables et aux milieux politiques, à l'administration et à l'opinion publique de mieux comprendre l'importance pour la Suisse des relations internationales et des problèmes délicats qui se posent au gouvernement fédéral dans la conduite de sa politique étrangère.



- e) S'agissant de documents d'histoire européenne, voire mondiale, elle est une contribution de grande valeur dans le domaine des relations culturelles internationales, que toute bibliothèque universitaire et gouvernementale, par exemple, se procurera.

### III. Comment s'organise l'édition de documents diplomatiques nationaux ?

#### L'exemple de l'étranger :

En général, une "commission nationale pour la publication des documents diplomatiques" est instituée en relation plus ou moins étroite avec les archives nationales et le ministère des affaires étrangères. Y figurent d'anciens ambassadeurs et hauts fonctionnaires du ministère, des professeurs d'histoire diplomatique.

Le travail effectif est réparti par tranches chronologiques, à l'intérieur desquelles on procède à des regroupements par région ou par thème. Sous la responsabilité scientifique d'historiens, le choix des textes et leur préparation se fait par des équipes de jeunes chercheurs et de diplomates en retraite.

Parmi les séries nationales, celle dont l'origine est la plus scientifique (ou le moins politique) est la série italienne des Documenti Diplomatici italiani.

### IV. Les documents diplomatiques suisses

Avant 1848, il n'existe pas de documents diplomatiques nationaux à proprement parler. La publication pourrait débiter avec la formation de l'Etat fédéral. On peut, après cette date, distinguer trois phases :

a) de 1848 à 1914 :

Les documents, de même que les postes diplomatiques, sont peu nombreux. En revanche, pour cette période, des thèmes qui illustreraient la variante suisse des grands courants et événements européens du 19e siècle, pourraient servir de fil conducteur : le radicalisme héroïque - anarchisme et socialisme - diplomatie commerciale et ferroviaire - Kulturkampf - guerre de 1870-71. Certains rapports pourraient être d'un très grand intérêt : ceux de Lardy à Paris, par exemple. (voir extrait en annexe).

b) de 1914 à 1922 :

Les documents deviennent très nombreux. Ils sont intéressants dans la mesure où la Suisse est représentée dans les deux camps de belligérants. Certaines séries ont une unité : l'entrée en guerre de l'Italie, la révolution en Russie, etc.

Le "classement" reflète la crise de l'époque. Obtenir une vue générale des fonds, trier et ordonner les documents à publier représenterait un très gros travail.

c) à partir de 1922 :

Les documents sont plus ou moins protégés par la "règle des 50 ans". Leur valeur devrait être garantie par l'intérêt de la période elle-même, par le fait que la Suisse, siège de la SdN, s'intéresse activement à la politique internationale, enfin par le fait que le recrutement du corps diplomatique s'améliore (cf. Wagnière à Rome, etc.)



## V. Milieux intéressés à cette publication

Qui, en Suisse, pourrait s'intéresser à un tel projet ?

a) Les Archives fédérales :

Leur mission est de préserver les documents; elles ne pourraient pas à elles-seules prendre la responsabilité d'une telle entreprise. En revanche, elles sont intéressées à ce que les documents qu'elles préservent soient publiés. Leur tâche de "mémoire sociale" n'a de sens que si les documents pénètrent dans la conscience du public pour qui ils sont préservés. Elles donneraient tout leur appui moral à un tel projet.

b) Le Département politique devrait s'intéresser au projet pour les motifs d) et e) exposés ci-dessus (II). Il est à noter que dans les administrations plus développées que celles de la Suisse, les ministères des affaires étrangères gèrent leurs propres archives. L'archiviste en chef du ministère est un diplomate. On estime que la diplomatie ne peut se passer des leçons de l'expérience et des avantages de la continuité. Actuellement, ni le Département politique ni les Archives ne disposent d'un archiviste s'occupant spécialement des archives du Département politique.

c) Les Universités et Instituts qui doivent assurer l'enseignement et la relève scientifique : l'on peut imaginer qu'elles se partagent entre elles le travail de recherche soit par tranches chronologiques, soit par thèmes, etc. Elles sauraient assurer la durée du programme de recherche et de publication contre les aléas des départs personnels et des défections.

- d) Les Institutions qui sur le plan national se préoccupent d'une politique globale de la science et de la recherche. On peut citer notamment la Société générale suisse d'histoire, l'Association suisse de science politique d'une part, et d'autre part le Fonds national suisse pour la recherche scientifique et le Conseil suisse de la science.

## VI. Structure

- a) Un comité représentatif en liaison avec le Département politique fédéral.
- b) Un comité scientifique restreint.
- c) Un secrétariat administratif qui pourrait être établi à Berne.
- d) Des collaborateurs scientifiques.

## VII. Procédure en vue du lancement du projet

- a) Cet avant-projet est envoyé à toutes les personnes et institutions connues susceptibles d'être intéressées sous une forme quelconque par la publication des documents diplomatiques suisses.

Au cours de l'été, nous enverrons une convocation à une réunion vers la fin septembre pour discuter du projet et des modalités de réalisation.

- b) A la suite de la réunion, une commission scientifique (voir VI b) sera constituée avec pour mission d'évaluer, dans un délai assez court, la charge que représente ce projet du point de vue des documents, des forces nécessaires pour les exploiter, et des crédits indispensables.

\*\*\*\*\*



Le Ministre de Suisse en France LARDY au Conseiller fédéral  
HOFFMANN.

Paris, le 26 juillet 1915.

. . . . .  
(Conversation entre Lardy et Delcassé, le Ministre français des  
affaires étrangères au sujet des affaires de compensation com-  
merciale entre la Suisse et l'Autriche).

. . . . .  
"Dans ces circonstances difficiles, où l'on cherche de part  
et d'autre à nous pousser dans un des groupements en guerre, je  
me suis demandé s'il n'y avait pas quelque échappatoire. Nous  
avons proclamé notre neutralité absolue dans des termes qui nous  
rendent difficile de tenir le langage de mon collègue de  
l'Institut de droit international Hammarskjöld, qui vient de  
déclarer que la Suède restait neutre mais n'était pas neutre à  
tout prix -- Monsieur le Président Motta a cependant déclaré à  
un reporter qu'un des cas qui pourraient nous faire sortir de  
notre neutralité serait celui où l'on voudrait nous faire mour-  
rir de faim -- Il y a peut-être une autre idée à creuser.

En 1814/15, tous nos aimables voisins cherchaient à nous  
gruger; la France a pris Mulhouse, l'Autriche, la Valteline, etc.  
Les seuls qui nous aient aidé à revivre après la crise de la  
Révolution et de l'Empire, ont été le Russe Capo d'Istria et  
l'Anglais Castlereagh, parce que ni la Russie ni l'Angleterre  
n'avaient quelque chose à nous prendre -- aujourd'hui nous ne  
pouvons pas compter sur eux comme il y a cent ans.

Qui est assez désintéressé ?

Je me demande si les Etats-Unis ne pourraient pas jouer le  
rôle de la Russie et de l'Angleterre en 1815. Le gouvernement  
américain vient de se placer vis-à-vis de l'Allemagne, à propos  
des sous-marins, sur le terrain des traités anciens sur les  
lois de la guerre maritime; le même gouvernement paraît devoir se  
placer sur le même terrain des anciens traités vis-à-vis de  
l'Angleterre en matière du droit des neutres de faire du commer-  
ce. Si le Cabinet de Washington précise cette dernière partie  
de son programme, il pourrait être accessible à un appel de  
notre part tendant à obtenir, comme neutres loyaux et sincères,

un minimum de liberté d'action. L'Amérique a intérêt à pouvoir continuer à nous vendre des céréales, des saindoux, des conserves, du coton; le peuple américain est certainement disposé favorablement envers la plus ancienne des républiques du monde et serait peut-être flatté de se faire notre champion. Auriez-vous la bonté de réfléchir à cet ordre d'idées ?

M. Harjès, de la célèbre maison Pierpont Morgan, Harjès & Cie, qui sort de chez moi pour remercier de notre intervention en faveur de M. Hérold (tout en ayant quelque peu lâché pied au moment difficile) me dit qu'il est prêt à agir chez Lansing à Washington dans ce sens, à titre personnel, quand nous le lui demanderions et se montre convaincu qu'une telle politique serait très populaire aux Etats-Unis. Il demande qu'on ne s'adresse pas à l'ambassadeur américain ici, Sharp, qui est un zéro maladroit. Excusez-moi d'avoir dit un mot à M. Harjès; il va sans dire que j'ai dit cela comme une boutade personnelle.

A ce propos, M. Harjès a ajouté que l'emprunt français tenté aux Etats-Unis avait échoué complètement. Je crois vous avoir écrit que, d'après mon interlocuteur, les Américains prêtent de l'argent à une entreprise industrielle pour que, si cela va mal, on renverse le conseil d'administration; ils n'aiment pas les fonds d'Etat parce qu'on ne peut remplacer un gouvernement étranger par des Yankees. En outre, les Américains, jusqu'ici grands emprunteurs en Europe, n'ont pas encore appris le rôle de prêteurs".

\*\*\*\*\*

(Archives fédérales  
2001  
H1  
92 b)